



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL
(MRC NICOLET-YAMASKA)**

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **4 MAI 2020 à 20 h** par l'application ZOOM en vertu de l'arrêté ministériel 2020-028 émis le 25 avril 2020.

Sont présents à cette visioconférence et sous la présidence du maire Mathieu Lemire, :

#1	Yvan Fréchette	#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	Chantal St-Cyr
#3	Dany Caron	#6	François Leclerc

- Assiste également à la séance, par visioconférence la directrice générale et secrétaire-trésorière.
- Assiste également à la séance, par visioconférence l'officier municipal.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-028 ÉMIS LE 25 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le dixième alinéa de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 est abrogé : *Le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;*

DORÉNAVANT, CE PARAGRAPHE EST REMPLACÉ PAR CE QUI SUIT (arrêté 2020-028 du 25 avril 2020);

QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

QUE lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;

QUE le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, soit abrogé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

63-05-2020

IL EST PROPOSÉ PAR

MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

64-05-2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 6 avril a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION

CORRESPONDANCE DU MOIS

- COVID-19 : Plusieurs mémos et directives
- Réception de la subvention du Ministre des finances pour le rang St-Louis.
-

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

65-05-2020

IL EST PROPOSÉ PAR **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu par ce Conseil d'adopter les états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AVIS MOTION et DÉPÔT DE PROJET

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code Municipal*, **Madame Chantal St-Cyr**, conseiller (ère), donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement établissant la

Avis de motion



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

tarification des biens, services et activités de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code Municipal*, **Madame Chantal St-Cyr**, dépose le projet du règlement séance tenante;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code Municipal*, la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code Municipal*, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code Municipal*, **Madame Chantal St-Cyr**, mentionne que l'objet du règlement est d'établir la tarification des biens, services et activités de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Présentation

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #07-2020 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

MADAME CHANTAL ST-CYR, fait la présentation du projet de règlement #07-2020 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ.

Projet

PROJET DE RÈGLEMENT #07-2020 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL

66-05-2020

IL EST PROPOSÉ PAR

Et résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement #07-2020 établissant la tarification des biens, services et activités de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET COMMUNAUTAIRE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STE-PERPÉTUE

67-05-2020

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels concernant une étude de faisabilité pour l'élaboration d'un projet communautaire de traitement des eaux usées proposé par la municipalité de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce mandat peut varier dépendamment du retrait de certaines municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME CHANTAL ST-CYR**

Et résolu par ce conseil de demander à Ste-Perpétue de nous fournir une proposition seulement pour la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval et de définir les étapes, activités et coûts concernant seulement notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

CHALET TURCOTTE

68-05-2020

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil et malgré un estimé des coûts vraiment élevés de poursuivre la conception des plans et devis pour soumettre aux appels d'offre pour construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, Monsieur François Leclerc, conseiller au siège #6 informe le conseil et l'assemblée que cette résolution le concerne.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci, malgré qu'il n'en retire aucune intérêt pécuniaire direct ou indirecte, se retire en fermant son micro pour la durée de cette approbation.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE NICOLET POUR L'ENSEMBLE DU PROJET DE REVITALISATION DU NOYAU URBAIN.

69-05-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer auprès de la Caisse Desjardins de Nicolet son projet de revitalisation du noyau urbain;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de revitalisation sera réalisé en deux phase : la première phase prévue en 2020 avec la construction du « Chalet-Turcotte » et la deuxième phase prévue en 2021 avec l'aménagement du terrain balle en place de villégiature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME SYLVIE JUTRAS**

Et résolu par ce Conseil de faire une demande d'aide financière de 50 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Nicolet pour notre première phase soit la construction du Chalet-Turcotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OMH

En l'absence de son directeur, Monsieur Yvan Fréchette, président de l'OMH présente les états financiers aux membres du conseil.

70-05-2020

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce conseil d'adopter les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ACHAT LOCAL COUVRE-VISAGE

71-05-2020



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la mise en place de procédure ainsi que l'achat de matériel pour assurer la sécurité de son personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu par ce conseil ce qui suit

D'accorder un budget de 300 \$ pour l'acquisition de matériel pour assurer la sécurité de son personnel;

Qu'un budget additionnel soit nécessaire pour la conformité des nouvelles directives de la CNESST;

Que les mesures seront ultérieures édictées et présentées au Conseil pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

SENTIER PÉDESTRE

Refus de Mme Nault,
Traverse par petit parc
Sujet reporté en juin

RACINES COLLECTIVES

72-05-2020

IL EST PROPOSÉ PAR **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu d'accorder un budget de 300 \$ pour la Racine collective et les jardins collectifs pour les semis et pour mettre en place des mesures sécuritaires pour les utilisateurs des jardins concernant la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CONTENEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION POUR CITOYENS DE ST-ZÉPHIRIN

Sujet reporté
Le conseiller François Leclerc informe le conseil que la RIGIDBANY n'est pas d'accord avec ça.

SUIVI DE DOSSIER POUR

FIMEAU :

RESSOURCES HUMAINES

Retour prévu de Kim le 11 mai prochain
(Ministère de l'éducation et de la petite enfance sont en essai)

Absence de Marie-Noëlle jusqu'au 5 juin (sa garderie demeure fermée jusqu'au 5 juin évaluation de la situation du Covid-19 après)



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Ouverture des camps de jour prévue à la fin juin ou début juillet (en attente)
La Corporation va de l'avant. 3 à 4 moniteurs seront engagés pour suivre les recommandations qui seront faits ultérieurement.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR

L'inspecteur fait son rapport du mois aux membres du conseil.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus ayant participé à des comités présentent les développements dans les dossiers où ils agissent, le cas échéant.

VARIA

COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS :

Comptes à payer au 30 avril 2020	57 375.76 \$
Comptes payer durant le mois de avril 2020	13 270.40 \$
Salaires payés au 30 avril 2020	18 096.00 \$
Total	88 742.16 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice-générale & secrétaire-trésorière

73-05-2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes totalisant la somme de 88 742.16 \$ pour la période se terminant le 30 avril 2020, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

FAITS DIVERS



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

La secrétaire-trésorière renseigne les élus sur les différents événements qui ont eu lieu durant le mois et les événements connus et à venir s'il y a lieu. Cependant ces faits divers ne sont pas consignés au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTION

Pas de période de question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

74-05-2020

IL EST PROPOSÉ PAR

MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à **22 h 45**.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et désire ne pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 6 mai 2020 à 11 h 30.

(S) Mathieu Lemire

Mathieu Lemire, maire